

COMPTE RENDU CM DU 29 JANVIER 2021

Autorisation de mandatement des dépenses d'investissements 2021

Monsieur Serge DEFIX, Adjoint aux finances explique que la Préfecture souligne que, contrairement à ce qui était pratiqué jusqu'alors, les restes à réaliser ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du quart des dépenses engagées l'année précédente. Il convient de modifier la délibération du 27 novembre dernier, soit une possibilité de mandater à hauteur de 115.964,50 € en investissement, en attendant le vote du Budget Primitif 2021.

A l'unanimité

Plan de relance dédié au numérique pour l'éducation. Appel à projet

Madame le Maire expose que le Bulletin Officiel Education Nationale du 14 janvier dernier informe d'un volet continuité pédagogique au titre de l'axe « compétitivité » du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation. Un appel à projet a été lancé pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires. Les écoles maternelles ne sont pas concernées. La commune de Chadrac est éligible à ce programme et pourrait bénéficier d'une subvention de 70% de la dépense engagée. Le cahier des charges établi prévoit l'équipement de 6 classes (vidéoprojecteurs, enceintes, kit installation, un poste PC de direction, et l'équipement d'une classe mobile 12 postes) pour un budget d'environ 22.000 €. Un dossier sera déposé avant le 31 mars prochain. Pour la maternelle, non éligible, la commune prendra en charge l'acquisition de 2 écrans tactiles et supports réglables d'un montant d'environ 4.896 € TTC.

A l'unanimité

Education à la santé – Dispositif « petits déjeuners »

Nicole LEVET, Adjointe aux affaires scolaires informe de la rencontre avec l'Inspection Académique pour la mise en place du dispositif « petits déjeuners » sur la commune de Chadrac dès le 1^{er} mars prochain, et des objectifs de la démarche : Education nutrition et santé, sensibilisation des enfants à l'importance du petit déjeuner avant la classe, projet pédagogique et éducatif, et réduction des inégalités alimentaires. La mise en place en maternelle paraît difficile, et le contexte Covid pose questions pour l'élémentaire..... Les services de l'éducation verserait une participation financière par élève pour la fourniture des denrées (produits locaux, bio, en circuits courts, et non transformés). Le conseil émet un accord sur le principe, mais sursoit à la mise en place compte tenu du contexte de crise sanitaire.

A l'unanimité

CDG - Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur Jean Paul NICOLAS, Adjoint aux affaires administratives, rappelle que la commune a décidé d'adhérer à un groupement de commandes au sein du CDG 43, afin que celui-ci négocie au mieux un contrat d'assurance de groupe pour les risques statutaires, c'est-à-dire la

couverture des frais de salaires à assurer par la collectivité en cas d'arrêts maladie ou accidents du travail. Le CDG a négocié avec le groupe CNP SOFAXIS pour 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, au taux de cotisation de 5,30% de la masse salariale agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL, avec une franchise de 10 jours. Pour financer ce service du CDG, une cotisation annuelle de 0,2% sur le même montant de la masse salariale sera versée au CDG.

A l'unanimité

CDG – Convention d'adhésion au service Santé au Travail

Monsieur Jean Paul NICOLAS, Adjoint aux affaires administratives, présente la convention d'adhésion au service Santé au Travail, qui permet à la commune de disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions réglementaires, et également d'être accompagnée en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail par une équipe pluridisciplinaire. La commune a choisi de retenir la formule N°1, la plus complète, soit médecine préventive, psychologue du travail, prévention des risques professionnels, avec option inspection en sécurité et santé au travail. Ceci représente un coût de 65 € par an et par agent, ainsi qu'une cotisation annuelle forfaitaire de 300 €.

A l'unanimité

CDG – Avenant convention plateforme de dématérialisation des marchés publics

Monsieur Jean Paul NICOLAS, Adjoint aux affaires administratives, rappelle que le Code de la commande publique impose aux personnes publiques de dématérialiser leurs consultations et de recevoir par voie électronique les candidatures et les offres des soumissionnaires lors de la passation de certaines procédures d'achat public, ou de travaux.

Le groupement de commande formé par le CDG, dont il est le coordonnateur, est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Au regard de la crise sanitaire, le renouvellement du partenariat n'a pas pu être réalisé. C'est pour cela qu'il est proposé la signature d'un avenant pour prolonger le partenariat en place d'un an.

A l'unanimité

CDG – Convention « paie à façon »

Monsieur Jean Paul NICOLAS, Adjoint aux affaires administratives, rappelle qu'à ce jour, la commune bénéficie des services du CDG pour le traitement de la paie ainsi que le mandatement correspondant. Il convient de renouveler cette convention arrivée à échéance le 31 décembre 2020 pour la durée de la mandature. Le service « paie à façon » applique le tarif de 10 € par bulletin, et effectue toutes les déclarations sociales réglementaires nécessaires.

A l'unanimité

Création d'un emploi fonctionnel

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de créer un poste de Directeur Général des Services, suite au recrutement d'un agent de catégorie A, à temps complet, sur un poste fonctionnel, par

voie de détachement, poste pourvu à compter du 1^{er} mars 2021. Il convient de modifier le tableau des effectifs de la commune, fixer, outre la rémunération prévue par le statut de la Fonction publique territoriale, le régime indemnitaire correspondant à la filière et au grade de l'agent recruté. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021

A la majorité.

2 Abstentions : (ALLIBERT, GIBERT)

Renouvellement du partenariat financier avec la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation des chats errants 2021.

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de renouveler la convention qui prévoit un financement à hauteur de 50% de la Fondation 30 millions d'amis, pour la stérilisation des chats errants. Elle précise que comme les années précédentes, la commune s'engage à voter un budget de 750 € pour cette action, soit un budget total de 1500 € pour la stérilisation d'environ une vingtaine de chats errants.

A l'unanimité

Renouvellement de la convention avec « Le jardin des Chats » 2021

Madame le Maire rappelle que c'est l'association « Le jardin des chats » qui gère les campagnes de stérilisation des chats errants sur la commune, dans la limite du budget fixé, pour la capture, la stérilisation et le puçage des chats auprès des cabinets vétérinaires, la gestion des factures avec la Fondation 30 millions d'Amis et le retour des chats dans leur milieu naturel.

A l'unanimité

Département de la Haute Loire – Convention @ltibox (BDHL et Médiathèque)

Afin d'accompagner au mieux les bibliothèques dans la transformation numérique, le Département propose un nouveau dispositif numérique @ltibox, composé d'un pack complet :

- Un accès à la plateforme de ressources numériques à distance @ltithèque (films, musique, presse, formations en streaming)
- Une tablette Android et une tablette Ipad avec un crédit d'achat d'applications
- Une bibliobox
- Des formations et ateliers technologiques et numériques.

Madame le Maire propose de bénéficier de ce partenariat, avec une participation annuelle de 0,20 € par habitant, soit environ 525 €.

A l'unanimité

CAPEV – PV de mise à disposition des locaux de la crèche

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'extension de sa compétence « coordination, planification et harmonisation des services petite enfance et jeunesse » à la gestion des crèches,

la communauté d'agglomération du Puy en Velay s'est substituée de plein droit, à la date du transfert de compétence, à la commune de Chadrac antérieurement compétente. Un procès verbal de transfert a été établi, afin de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci (CLECT). Il y a lieu de régulariser par la signature de ce procès-verbal de transfert.

A l'unanimité

Cession de terrain communal

Monsieur Jean Paul NICOLAS, Adjoint aux affaires administratives, fait part de la demande des époux POUGET, d'acquérir une partie d'une parcelle communale cadastrée AI n°146 pour une surface d'environ 150 m², pour extension de leur propriété attenante. Il a été convenu que la cession se ferait sur la base de 60 €/m², que les époux POUGET prenaient à leur charge les frais de bornage et les frais de notaire pour la rédaction de l'acte.

A l'unanimité